

# Lot de 6 parcelles 31820 Pibrac

BO 15 | BO 16 | BO 7 | BO 12 | BO 13 | BO 145

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 22/10/2024

Valide jusqu'au : 22/04/2025

N° de commande : 614601

Commune : Pibrac

Code postal : 31820

Code insee : 31417

Lat/Long : 43.633519 , 1.236388

Vendeur ou Bailleur : SCEA HARAS DE BOUCONNE

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

31417 000 BO 15 31417 000 BO 16

31417 000 BO 7 31417 000 BO 12

31417 000 BO 13 31417 000 BO 145



**RADON**

**Niveau 1**

Fiche Radon

**SEISME**

**Niveau 1**

Fiche Seisme

**ENSA / PEB**

**Aucun**

**RECU DU TRAIT DE COTE**

**Non concerné**

**SOLS ARGILEUX**

**Fort**

**SIS**

**0**

**CASIAS**

**0**

**ICPE**

**0**

\* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr) (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/TBJAE>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
<b>Mouvement de terrain</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 21/12/2008 <i>PPR Sécheresse, Mouvement de terrain</i>	BO 15 <b>OUI</b> BO 16 <b>OUI</b> BO 7 <b>OUI</b> BO 12 <b>OUI</b> BO 13 <b>OUI</b> BO 145 <b>OUI</b>
	<b>APPROUVÉ</b> Le 21/12/2008 <i>PPR Sécheresse, Mouvement de terrain - Tassements différentiels</i>	
<b>Inondation</b> 	<b>APPROUVÉ</b> Le 16/02/2017 <i>PPR Aussonnelle, Inondation</i>	BO 15 <b>Non</b> BO 16 <b>Non</b> BO 7 <b>Non</b> BO 12 <b>Non</b> BO 13 <b>Non</b> BO 145 <b>Non</b>
	<b>APPROUVÉ</b> Le 16/02/2017 <i>PPR Aussonnelle, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau</i>	

## LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

## LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

# ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
<b>Lot de 6 parcelles 31820 Pibrac</b> BO 15   BO 16   BO 7   BO 12   BO 13   BO 145	31820 (31417)	Pibrac
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR <b>NATURELS</b> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input checked="" type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <b>21/12/2008</b>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <b>Mouvement de terrain</b>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre</b> PPR <b>NATURELS</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre</b> PPR <b>MINIERS</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou anticipé <sup>(2)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
<b>Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</b>		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un <b>autre</b> PPR <b>TECHNOLOGIQUES</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Prescrit <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé <sup>(3)</sup> <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision <sup>(4)</sup> <input type="checkbox"/> Date <input type="text"/>		
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location <sup>(5)</sup> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1  
Très faible

Zone 2  
Faible

Zone 3  
Modérée

Zone 4  
Moyenne

Zone 5  
Forte

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage

Oui  Non

## Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui  Non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui  Non

## Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le [décret n° 2023-698 du 31/07/2023 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022](#) ?

Oui  Non  N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui  Non  N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : [geoportail-urbanisme.gouv.fr](https://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans  > compris entre 30 et 100 ans  N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui  Non  N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui  Non  N/C

## Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui <sup>(6)</sup>  Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

SCEA HARAS DE BOUCONNE

Date

22/10/2024

Nom

Signature

Lieu

Pibrac

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

[georisques.gouv.fr](https://georisques.gouv.fr) et [geoportail-urbanisme.gouv.fr](https://geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTECT / DGPR avril 2023

# ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°  du  Mis à jour le

2. Adresse  Code postal ou Insee  Commune   
Lot de 6 parcelles 31820 Pibrac 31820 (31417) Pibrac

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui  Non

Révisé  Approuvé  Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

## SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON  zone A<sup>1</sup>  zone B<sup>2</sup>  zone C<sup>3</sup>  zone D<sup>4</sup>   
Aucun  Très forte  Forte  modérée  Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante :<https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de :  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur  
**SCEA HARAS DE BOUCONNE**

Date / Lieu  
22/10/2024

Acquéreur ou Locataire

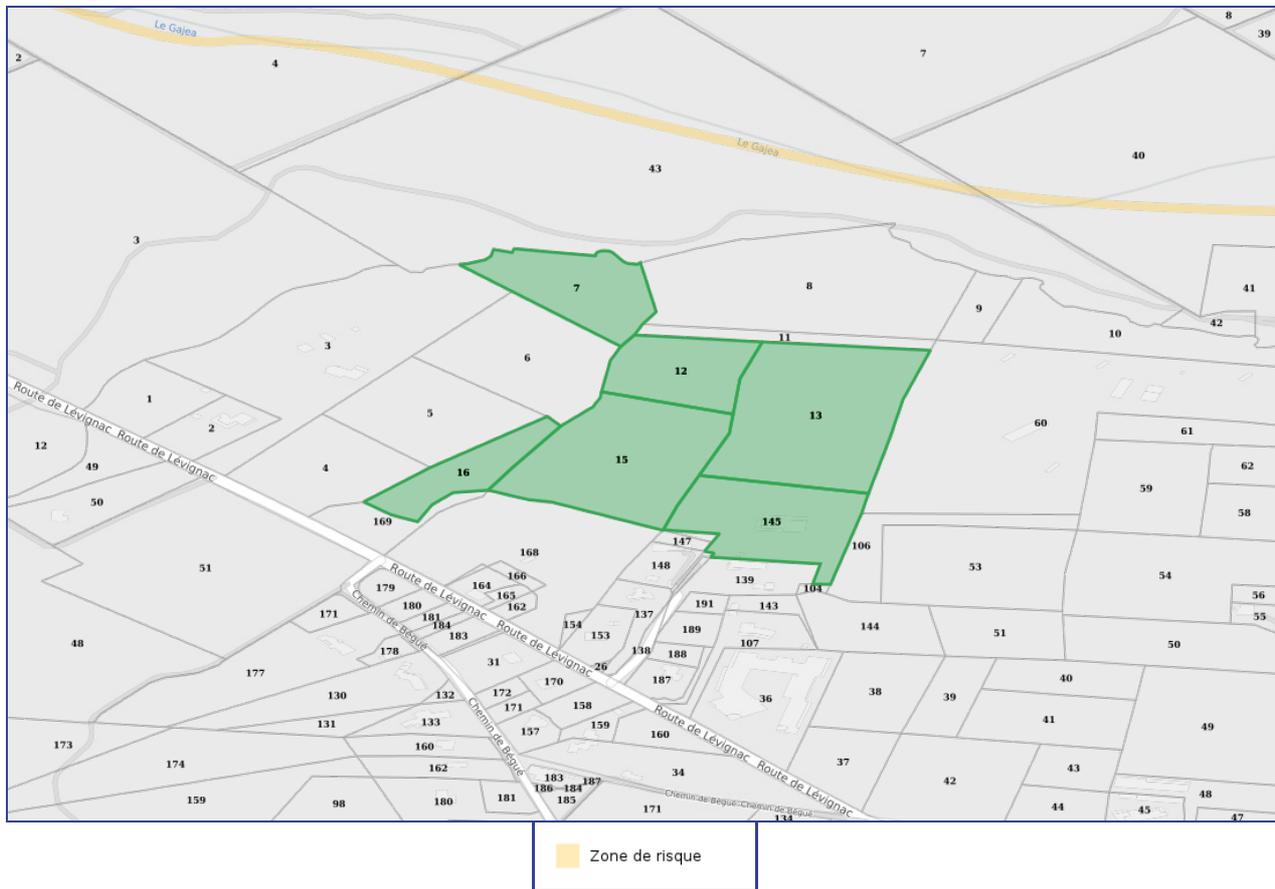
Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

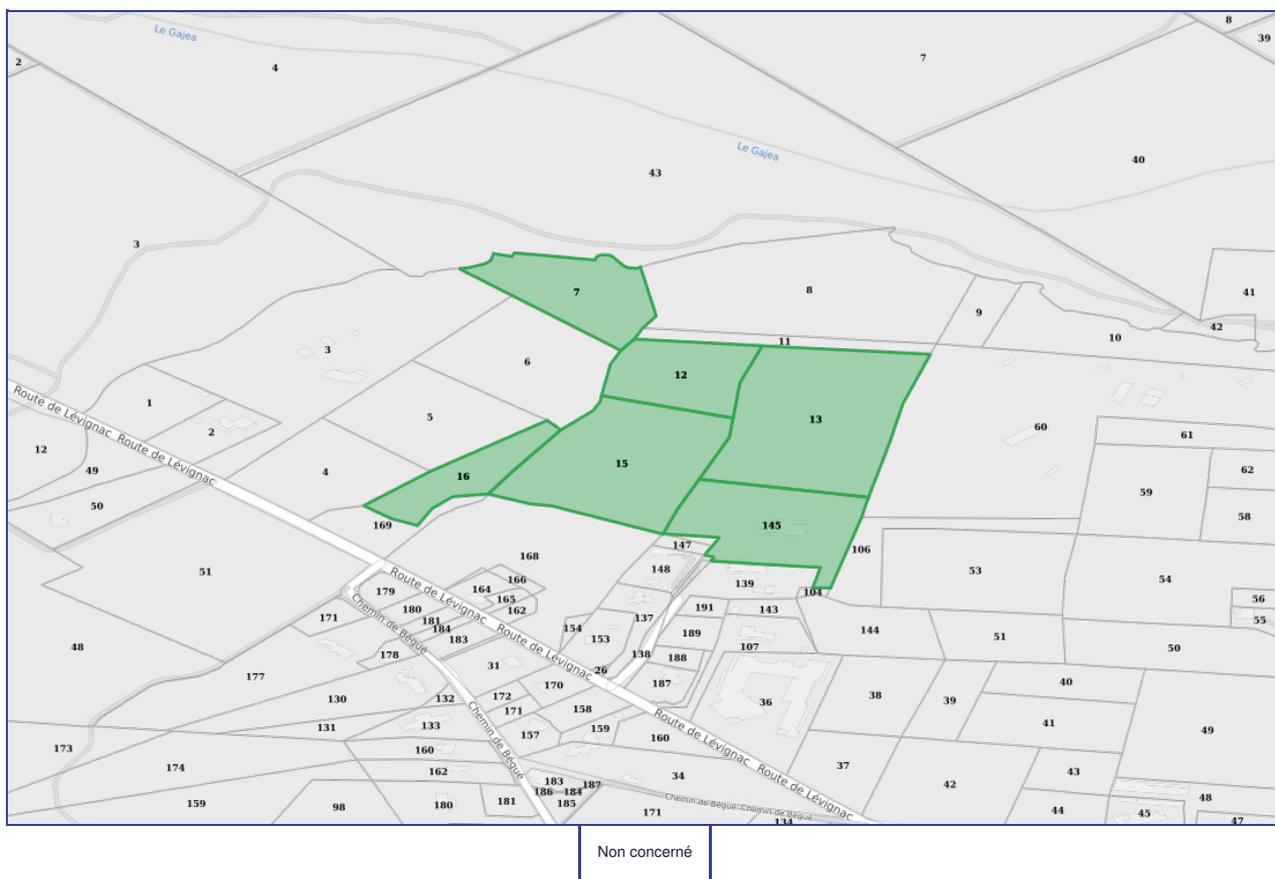
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

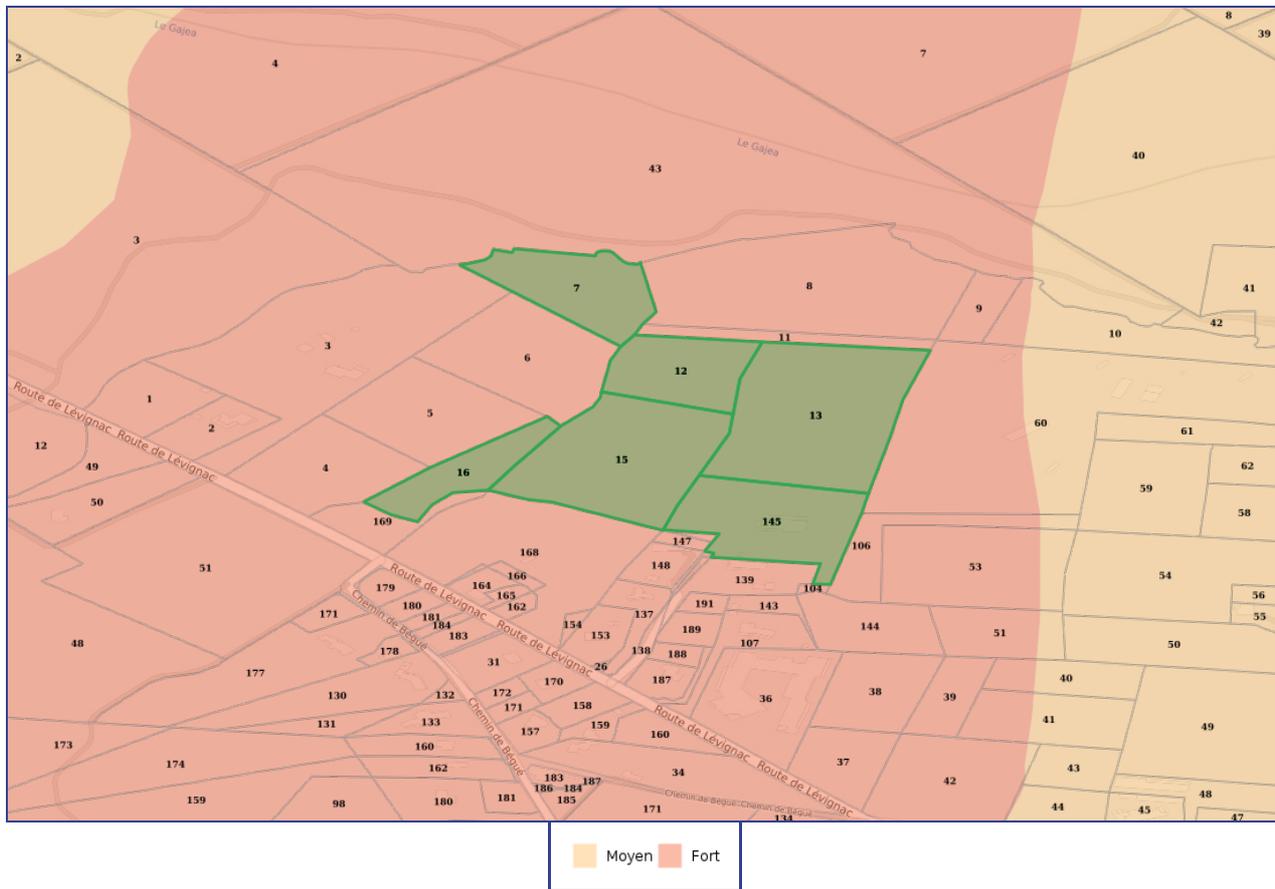
## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN



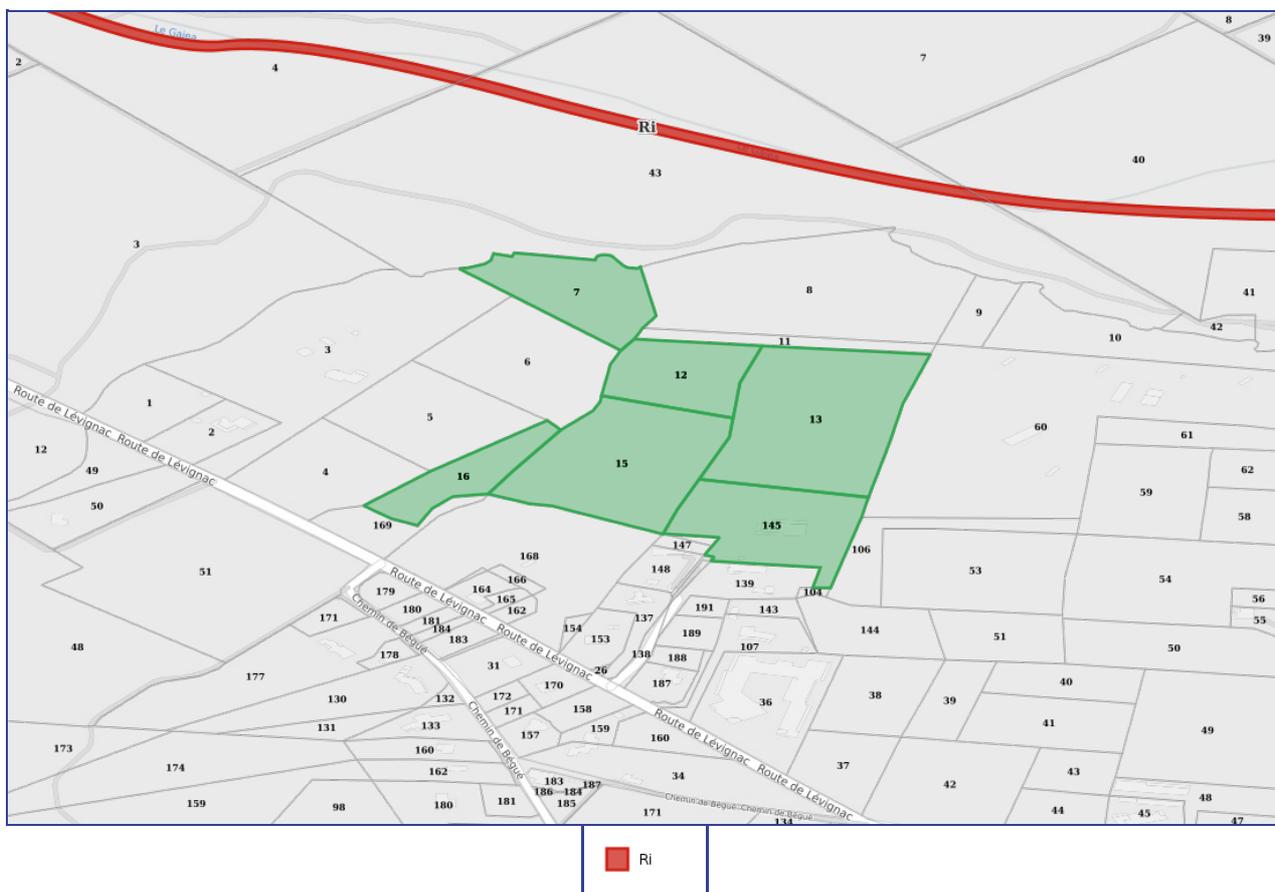
## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - CARRIERES

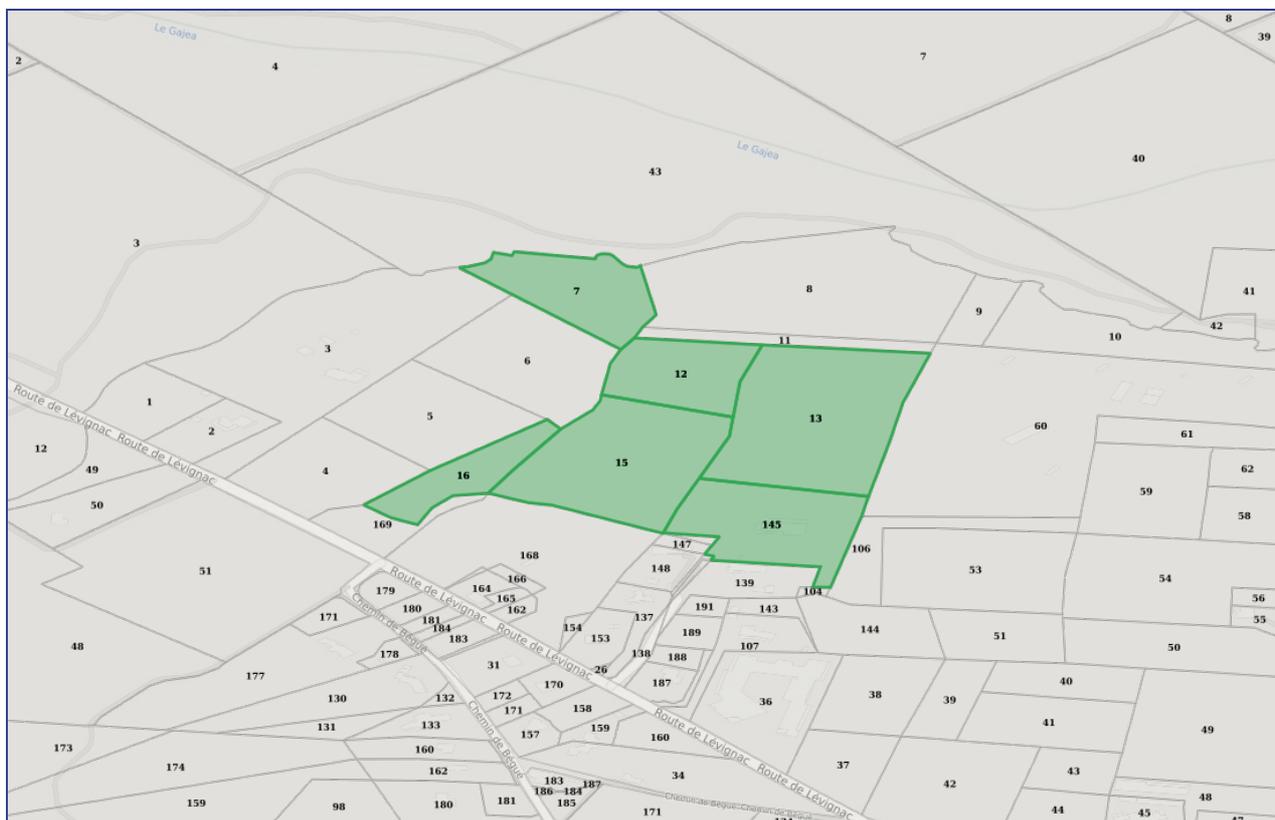


## PPRN - MOUVEMENT DE TERRAIN - ARGILES



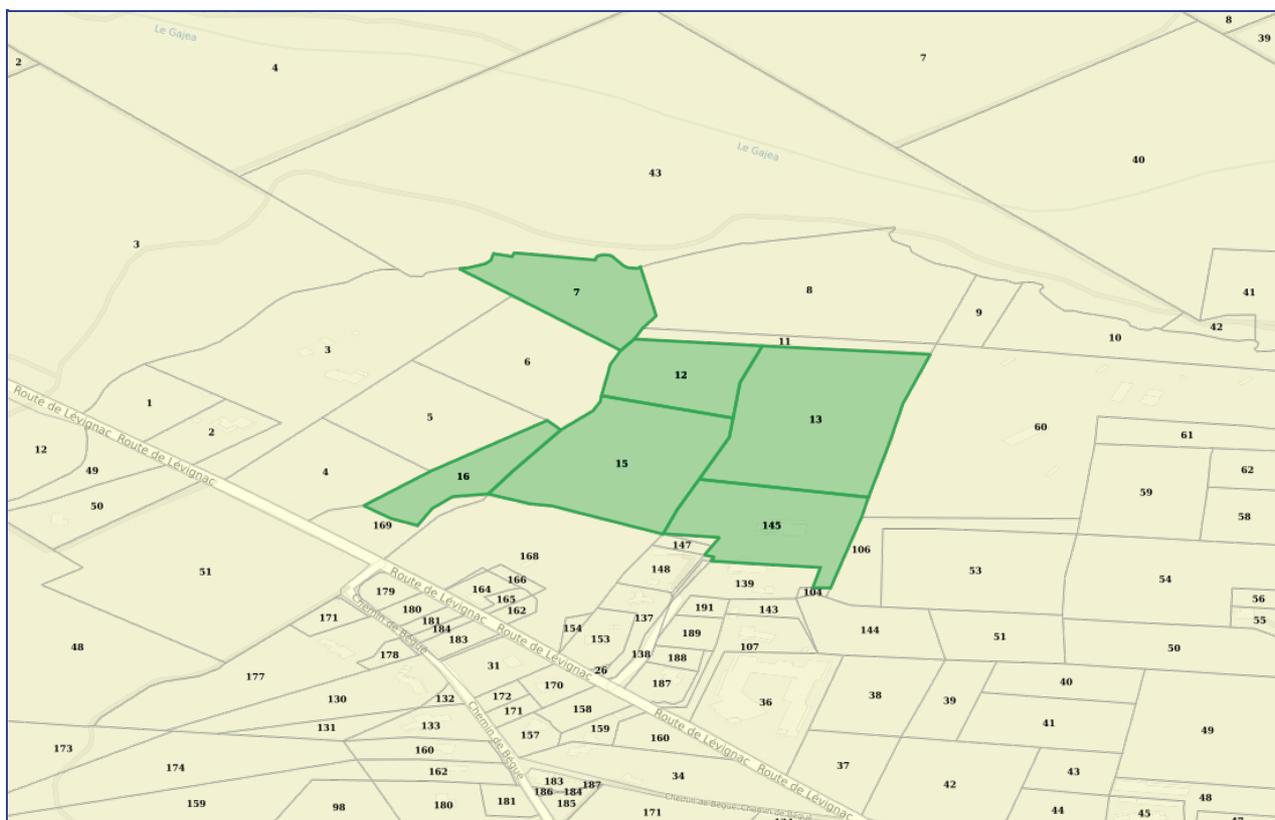
## PPRN - INONDATION





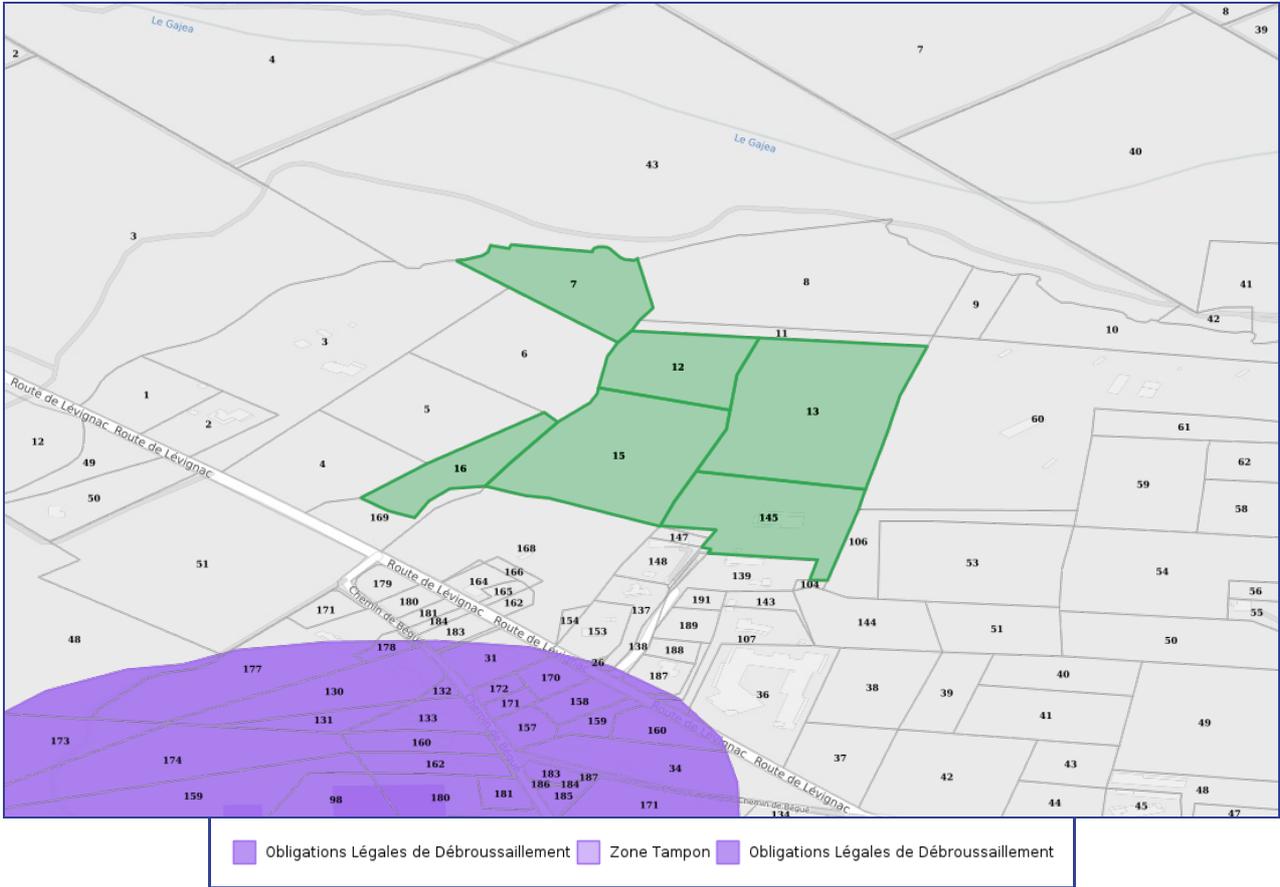
1 - Très faible

POTENTIEL RADON



Niveau 1

# DÉBROUSSAILLEMENT



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble  
Lot de 6 parcelles 31820 Pibrac  
31820 Pibrac

## Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
<a href="#">IOME2415881A</a>	Sécheresse	Du 30/09/2023 au 30/12/2023	01/07/2024	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">IOME2316198A</a>	Sécheresse	Du 30/06/2022 au 29/09/2022	13/09/2023	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE2122515A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2020 au 30/09/2020	31/08/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1727357A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/05/2017 au 30/05/2017	07/11/2017	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1719708A</a>	Sécheresse	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	01/09/2017	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1418131A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/06/2014 au 23/06/2014	10/08/2014	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1311772A</a>	Sécheresse	Du 01/01/2012 au 31/12/2012	25/05/2013	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE1230775A</a>	Sécheresse	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	02/08/2012	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">IOQE1000719A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2008 au 30/09/2008	14/01/2010	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">IOQE0902322A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 24/01/2009 au 27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">IOQE0810063A</a>	Sécheresse	Du 01/01/2006 au 31/03/2006	23/04/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE0400918A</a>	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	01/02/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE0200700A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 21/09/2002 au 21/09/2002	24/01/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE0000771A</a>	Sécheresse	Du 01/03/1999 au 31/12/1999	29/12/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE0000364A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 10/06/2000 au 10/06/2000	01/08/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9900627A</a>	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9900124A</a>	Sécheresse	Du 01/01/1998 au 31/12/1998	03/04/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9800324A</a>	Sécheresse	Du 01/01/1993 au 31/12/1997	22/08/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9400220A</a>	Sécheresse	Du 01/01/1991 au 31/12/1992	10/06/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE9300602A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 21/06/1993 au 22/06/1993	03/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTX9110334A</a>	Sécheresse	Du 01/06/1989 au 31/12/1990	27/12/1991	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">INTE8900561A</a>	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 07/08/1989 au 07/08/1989	13/12/1989	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<a href="#">NOR19821130</a>	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **22/10/2024**Nom du vendeur ou du bailleur : **SCEA HARAS DE BOUCONNE**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))